Image not found or type unknown

Consultant: contrat de travail francais, client etranger

Par **nicky77**, le **07/11/2019** à **09:25**

Bonjour,

Je suis consultant dans une societe francaise (contrat de travail francais) mais je travaille tous les jours chez un client (depuis mai 2018) luxembourgeois.

Le 11 novembre etant un jour ferie en France mais pas au Luxembourg. Suis-je tenu d'aller travailler ce jour ? si oui, est-ce considere comme un jour ferie travaille en ce qui concerne la remuneration? Dois-je prevenir le client que je ne pourrais pas travailler, car jour ferie pour moi?

Le cas inverse: ferie au Luxembourg mais pas en France => dois-je poser un jour de conges/RTT ?

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés